

## Centre Communal d'Action Sociale

### Où nous écrire ?

CCAS  
Hôtel de Ville  
13380 Plan de Cuques

### Où nous trouver ?

CCAS  
Allée Plein Sud Bât B4  
13380 Plan de Cuques

### Accueil du Public :

Du Lundi au Vendredi  
8h45 à 11h45 – 13h30 à 16h30

Tél. 04 91 10 42 00 – Fax 04 91 05 30 62  
ccas@plandecuques.fr

## CARTE R.T.M. GRATUITE

Cette carte permet de bénéficier de la gratuité des transports sur le Réseau RTM Marseille / Allauch / Plan de Cuques. Le droit de libre circulation est accordé pour une durée de 2 ans.

### Où s'adresser ?

Au CCAS de Plan de Cuques

### Qui peut en bénéficier ?

- 1/ Les personnes de 65 ans ou plus, résidant sur la commune de Plan de Cuques, non imposables, dont les revenus ne dépassent pas 906,81 € pour une personne seule et 1407,82 € pour un couple
- 2/ Les anciens combattants de 75 ans ou plus, résidant sur Plan de Cuques
- 3/ Les mutilés de guerre ou hors guerre
- 4/ Les mutilés du travail titulaires d'une rente Accident de Travail de + de 50 %

### Quels documents présenter ?

- Carte d'identité
- Un justificatif de domicile

### Pièces supplémentaires à fournir selon le cas :

- 1/ Justificatif de ressources (3 derniers mois) et Dernier avis d'imposition
- 2/ Carte ancien combattant
- 3/ Brevet de pension militaire ou carte Onac
- 4/ Notification de la rente Accident de travail de + de 50 %

## Centre Communal d'Action Sociale

### Où nous écrire ?

CCAS  
Hôtel de Ville  
13380 Plan de Cuques

### Où nous trouver ?

CCAS  
Allée Plein Sud Bât B4  
13380 Plan de Cuques

### Accueil du Public :

Du Lundi au Vendredi  
8h45 à 11h45 – 13h30 à 16h30

Tél. 04 91 10 42 00 – Fax 04 91 05 30 62  
ccas@plandecuques.fr

## CARTE R.T.M. GRATUITE

Cette carte permet de bénéficier de la gratuité des transports sur le Réseau RTM Marseille / Allauch / Plan de Cuques. Le droit de libre circulation est accordé pour une durée de 2 ans.

### Où s'adresser ?

Au CCAS de Plan de Cuques

### Qui peut en bénéficier ?

- 1/ Les personnes de 65 ans ou plus, résidant sur la commune de Plan de Cuques, non imposables, dont les revenus ne dépassent pas 906,81 € pour une personne seule et 1402,82 € pour un couple
- 2/ Les anciens combattants de 75 ans ou plus, résidant sur Plan de Cuques
- 3/ Les mutilés de guerre ou hors guerre
- 4/ Les mutilés du travail titulaires d'une rente Accident de Travail de + de 50 %

### Quels documents présenter ?

- Carte d'identité
- Un justificatif de domicile

### Pièces supplémentaires à fournir selon le cas :

- 1/ Justificatif de ressources (3 derniers mois) et Dernier avis d'imposition
- 2/ Carte ancien combattant
- 3/ Brevet de pension militaire ou carte Onac
- 4/ Notification de la rente Accident de travail de + de 50 %

